



## PROJET PEDAGOGIQUE DE L'APRADIS<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce document, rédigé en 2018, sera nécessairement amendé au regard des évolutions réglementaires attendues.

## SOMMAIRE

Préambule	page 1
Introduction	page 3
1/ Inscrire l'APRADIS et son projet pédagogique dans son environnement	page 5
2/ Faire vivre un projet pédagogique fondé sur des valeurs	page 8
En conclusion : des principes pédagogiques associatifs affirmés	page 13

*« Tu me dis, j'oublie.  
Tu m'enseignes, je me souviens.  
Tu m'impliques, j'apprends. »*  
Benjamin Franklin

## PREAMBULE

Depuis sa création, l'association APRADIS évolue au sein du secteur social et médico-social et travaille en étroite relation avec l'ensemble des acteurs qui compose ce secteur (décideurs et donneurs d'ordres, financeurs, professionnels, formateurs, militants, bénévoles, personnes accueillies et accompagnées, etc.)

Anciennement nommée CREAL de Picardie, cette association de loi 1901 a été fondée en 1966 par arrêté ministériel. Ses missions initiales étaient d'assurer l'animation, l'observation et l'accompagnement des établissements du secteur social et médico-social.

Dès 1968, l'association s'engage dans la formation professionnelle des travailleurs sociaux.

En janvier 2015, l'association CREAL de Picardie cède la place à l'APRADIS (Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale).

Ses finalités premières sont renforcées et sont ainsi définies :

- dispenser de la formation tout au long de la vie ;
- contribuer à promouvoir, coordonner et adapter la formation nécessaire aux métiers de l'intervention sociale ;
- développer une ingénierie pédagogique et une ingénierie sociale adaptées visant la professionnalisation, l'accompagnement, les études, la recherche, le conseil technique et l'information ;
- garantir la qualité de l'offre de service adressée aux personnes en formation, stagiaires, commanditaires et, par extension, aux usagers de l'action sociale, médico-sociale et de la santé ;
- faciliter les liaisons et les mises en relation avec et entre les différents partenaires concourant à la mise en place des politiques sociales dans le cadre des lois en vigueur.

L'APRADIS (81 salariés permanents et près de 750 intervenants occasionnels<sup>2</sup>) participe à la professionnalisation et à la qualification des acteurs luttant contre toutes les formes d'exclusion sociale depuis cinquante ans, en adaptant régulièrement ses propositions de formation aux besoins observés sur les terrains et/ou en répondant aux sollicitations des professionnels et de leurs employeurs (privés ou publics).

Ainsi, ce sont plus de 3000 personnes qui sont formées annuellement sur les 3 sites de l'association : Amiens, Beauvais ou Laon.

---

<sup>2</sup> L'équipe de formateurs permanents est complétée, selon les besoins, par des formateurs dits « occasionnels », afin d'assurer les interventions pédagogiques, le suivi individualisé et personnalisé de chaque personne en formation.

L'offre globale de formation se compose :

- d'une offre diplômante et certifiante du niveau V au niveau I préparant aux :
  - DEAS : Diplôme d'Etat d'Assistant familial ;
  - DEAES : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ;
  - DEME : Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur ;
  - DETISF : Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ;
  - DEASS : Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ;
  - DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;
  - DEES : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ;
  - DEETS : Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé ;
  - CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ;
  - CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale.
  
- d'une offre qualifiante :
  - mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
  - surveillant de nuit qualifié ;
  - maîtresse de maison ;
  - responsable de secteur dans les services à la personne ;
  - assistant de soins en gérontologie ;
  - tuteurs et maîtres d'apprentissage ;
  - assistante maternelle, à la demande des Conseils départementaux...
  
- d'une offre de développement de compétences :
  - avec des formations courtes proposées en fonction des besoins repérés ou sur catalogue : les impacts de l'évolution des politiques publiques sur les organisations ; les pratiques professionnelles et le financement des ESSMS ; l'éthique et la déontologie ; l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; la sexualité des personnes dépendantes, etc.

L'APRADIS gère également le Centre de Formation d'Apprentis (hors murs) de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Animation et du Sport (ESSAS). Ce CFA ESSAS, labellisé par la Branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, évolue dans le cadre d'une convention quinquennale 2017/2021 conclue entre l'APRADIS et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Enfin, le Département d'Etudes, de Recherches et d'Observation (DERO) de l'APRADIS participe, depuis 2007, à l'amélioration de l'articulation entre recherche et formation en travail social, au développement de la formation par la recherche, et de la formation à la recherche, et à la mise en œuvre de projets de recherche, en collaboration avec différents partenaires.

## INTRODUCTION

Prendre connaissance des valeurs communes à l'ensemble des actions menées au sein de l'APRADIS, et notamment au sein de chaque formation proposée, permet à chaque apprenant de donner du sens à son parcours formatif, de comprendre et de s'appropriier les valeurs qui sont celles des professionnels et des bénévoles de l'APRADIS et que chacun essaie de promouvoir et d'incarner.

Ainsi, ce projet pédagogique constitue un cadre de référence « impliquant » pour tous les acteurs de la formation en intervention sociale : étudiants, formateurs, professionnels, bénévoles, élus... Il s'appuie sur le cadre réglementaire qui « s'impose » aux associations gérant des centres de formation en intervention sociale et est élaboré au regard de valeurs et concepts de référence, à partir desquels l'APRADIS choisit de déployer ses diverses missions et qu'elle entend promouvoir à travers leur mise en œuvre.

Ce projet, qui émane et s'inscrit à la suite du projet stratégique et politique de l'APRADIS 2017/2021, participe à la mise en cohérence des processus de formation et de professionnalisation, dans une articulation permanente entre savoirs/capacités/compétences visés, fondements, principes pédagogiques<sup>3</sup> et pratiques professionnelles.

Enfin, ce projet pédagogique de l'APRADIS est complété et mis en mouvement par les projets pédagogiques propres à chaque niveau de formation et/ou à chaque formation. Il s'agit, au sein de ces projets pédagogiques de formation, de décliner concrètement une pédagogie centrée sur l'apprenant et adaptée aux besoins de chacun (en fonction des acquis antérieurs), à partir des textes réglementaires spécifiques à chaque diplôme préparé.

Rédigés à partir du nécessaire équilibre entre connaissances et compétences théoriques, méthodologiques, transversales et professionnelles<sup>4</sup>, ces projets pédagogiques mettent l'accent sur :

- le rythme et la pédagogie de l'alternance (comme facilitateurs de l'acquisition d'une culture professionnelle, dans le cadre d'un processus de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle) ;
- l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes en formation (au sein d'un groupe mais également dans un suivi et un accompagnement personnalisés) ;
- la qualité des enseignements dispensés, dans le respect des textes réglementaires et des référentiels ;
- la modularisation des formations et le développement de la transversalité, qu'elle soit horizontale – entre formations de même niveau – et/ou verticale – avec des formations d'un niveau inférieur ou supérieur (transversalité mise en œuvre également dans une perspective de préparation et d'anticipation du travail au sein d'une équipe pluri professionnelle) ;

---

<sup>3</sup> Le terme « pédagogie » est ici utilisé dans son sens générique, usuel. Cependant, le terme d'andragogie sera préféré dans la suite de ce projet pédagogique associatif, puisque seuls des adultes viennent se former à l'APRADIS.

<sup>4</sup> Croisant en permanence les savoirs parfois catégorisés comme académiques (ou savoirs universitaires), professionnels (ou savoirs pratiques) et expérientiels.

- la coopération et la mise en réseau avec d'autres établissements de formation et avec le monde socio-professionnel ;
- les innovations pédagogiques (dont celles reposant sur l'usage du numérique, mais pas uniquement) ;
- la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité...

## 1/ INSCRIRE L'APRADIS ET SON PROJET PEDAGOGIQUE DANS SON ENVIRONNEMENT

Comme l'écrit Marcel Jaeger (2009)<sup>5</sup>, « *une série de changements assez radicaux caractérise la période actuelle, avec la conjonction de plusieurs modifications législatives et réglementaires (...)* ». Il s'agit, notamment, de changements dans la conception des formations en travail social et dans l'organisation des formations en elles-mêmes (institution des référentiels, individualisation des parcours, contractualisation avec les sites qualifiants...). L'APRADIS n'échappe pas à ces « *secousses* », pour reprendre le terme de Jaeger, et cherche à moderniser son approche pédagogique tout en référant son action et ses pratiques de formation aux cadres qui s'imposent aux organismes de formation.

### 1.1/ L'APRADIS évolue dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)<sup>6</sup>

La construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), officialisé à Vienne en 2010, est une initiative intergouvernementale lancée à Bologne en 1999. Ce processus de Bologne a entraîné de nombreuses réformes à l'échelle du continent européen dont, notamment, l'adoption d'une architecture commune des systèmes d'enseignement supérieur fondés sur 3 cycles (en France, cela s'est concrétisé par la réforme dite « LMD » pour Licence, Master, Doctorat) ou le développement de la mobilité étudiante.

Ainsi, l'objectif de ce processus était double : faire du continent européen un vaste espace "sans frontières", où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle ; et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

Actuellement, la prise en compte de l'EEES par l'Apradis se concrétise par :

- l'application du système de crédits transférables et capitalisables (ECTS) ;
- l'adoption des grandes références et orientations en matière de qualité (European Standards and Guidelines) et la mise en œuvre du registre européen des agences "Qualité" (EQAR pour European Quality Assurance Register for higher education) ;
- la construction des progressions pédagogiques des formations dispensées à partir des résultats attendus de formation<sup>7</sup> (learning outcomes), appréhendés en termes de savoirs, capacités et compétences (Knowledge, Skills, Competences)

Ainsi, au sein des formations dispensées à l'APRADIS, l'idée est de mettre l'accent davantage sur les outcomes (quels résultats visons-nous ?) plutôt que sur les input (quels contenus voulons-nous transmettre ?). Cette nouvelle logique permet d'envisager les connaissances comme des ressources que les personnes en formation peuvent mobiliser pour agir, y compris dans le cadre de situations complexes.

---

<sup>5</sup> JAEGER M. La formation des travailleurs sociaux : nouvelles configurations, nouveaux questionnements. Information Sociales, 2009/2, n°152, pp 74-81.

<sup>6</sup> Toutes les formations dispensées par l'APRADIS ne s'inscrivent pas dans le champ de l'enseignement supérieur mais bénéficient toutes de la plus-value apportée par cette inscription.

<sup>7</sup> L'expression learning outcomes (objectifs d'apprentissage) désigne les effets de l'apprentissage chez l'apprenant. Ils sont formulés sous forme de « can do statement » et déclarent ce qu'un apprenant sait, comprend et/ou peut démontrer à la fin du processus d'apprentissage.

## 1.2/ Le projet pédagogique de l'APRADIS est ancré dans des orientations nationales fortes

Au-delà de ce premier ancrage, l'APRADIS se reconnaît également dans la définition proposée par le Code de l'Action Sociale et des Familles relative aux formations sociales : Elles « (...) *contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations, dans la prévention de la prostitution et l'identification des situations de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains et dans la promotion du droit au logement, de la cohésion sociale et du développement social.* »<sup>8</sup>

Concomitamment à cette définition des formations sociales, l'APRADIS inscrit toutes ses activités de formation dans le champ de la formation tout au long de la vie<sup>9</sup>.

En effet, en proposant des formations tout au long de la vie depuis 50 ans, elle participe à la professionnalisation, à la promotion sociale et à la montée en qualification des travailleurs sociaux. Pour cela, elle prend appui sur l'ensemble des voies d'accès à la formation (initiale scolaire, apprentissage, formation continue) et à la certification (VAE comprise) pour permettre aux élèves, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés d'acquérir ou d'actualiser leurs savoirs, connaissances et compétences et/ou d'accéder à un niveau de qualification supérieur à celui éventuellement détenu.

## 1.3/ L'APRADIS inscrit son projet pédagogique dans les orientations régionales du CPRDFOP et du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021

Le CPRDFOP<sup>10</sup> de la Région des Hauts-de-France s'organise autour de 7 orientations majeures<sup>11</sup>, dans lesquelles l'ensemble des centres de formations sanitaires et sociales de la région des Hauts-de-France doivent s'engager.

Comme le précise ce document : « *La formation des professionnels de demain est essentielle pour pérenniser l'excellence de notre système de santé et de protection sociale. Elle doit avoir pour objectif*

---

<sup>8</sup> Cette définition apparaît également dans l'article 151 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

<sup>9</sup> La formation tout au long de la vie : «  *vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle* » (Art. L6311-1 du Code du travail). Ainsi, elle doit favoriser «  *l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale (...)* » (art. L.6313 du Code du travail)

<sup>10</sup> CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles. Il vaut schéma de développement de la formation professionnelle initiale, incluant le schéma des formations sanitaires et sociales et schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation.

<sup>11</sup> Ces 7 orientations sont : 1/ Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage ; 2/ Information et orientation des jeunes, des familles, des adultes ; 3/ Lycées et établissements de formation, moteurs dans les territoires ; 4/ Développement des formations en alternance par le biais des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage – mobilisation des entreprises ; 5/ Pour une politique efficiente et coordonnée de formations des demandeurs d'emploi ; 6/ Qualifier les actifs en emploi – accompagner par la formation professionnelle les filières innovantes, en développement et en mutation économique ; 7/ Innovations pédagogiques et numériques.



*de répondre aux nouvelles attentes des usagers mais également des territoires pour garantir une présence de proximité » (page 74).*

Ainsi, il est de notre responsabilité de former des professionnels de qualité qui sauront s'adapter et répondre aux exigences des personnes accueillies et accompagnées, des institutions qui les emploieront et des territoires au sein desquels ils évolueront.

## 2/ FAIRE VIVRE UN PROJET PEDAGOGIQUE FONDE SUR DES VALEURS

### 2.1/ Les valeurs de l'association comme fondement de notre approche pédagogique

Comme cela est précisé dans le projet stratégique et politique de l'APRADIS pour la période 2017-2021, « L'APRADIS entend exprimer une parole et jouer un rôle auprès des personnes qu'elle forme et accompagne tout au long de la vie. »

Pour cela, elle « privilégie l'intérêt de la personne, le respect de ses droits et la réalisation de ses potentialités. Ce sont les valeurs qui fondent l'engagement de l'APRADIS et dans lesquelles se reconnaissent tous ceux qui, bénévoles ou professionnels, participent à la mise en œuvre des différents projets. »

L'APRADIS développe ses activités de formation en affirmant des valeurs communes et partagées, que celles-ci soient universelles... :

« - les droits de l'homme (humanisme, droit à la dignité humaine, au respect, à l'autodétermination...);

- la laïcité (philosophie et pratiques indépendantes des conceptions religieuses et partisans) ;

- la justice sociale (lutte contre toute forme de discrimination ou d'injustice, reconnaissance de la diversité, de l'altérité, promotion de la solidarité, de l'exercice de la citoyenneté pour tous et de l'égalité des chances...). »

... ou professionnelles :

« - les bonnes pratiques professionnelles (entretenir à un haut niveau les compétences et les techniques professionnelles de nos apprenants, agir avec intégrité, empathie, éthique, équité, bienveillance...);

- les bonnes pratiques partenariales (collaborations constructives, transparence, loyauté, conformité réglementaire, solidarité...);

- la défense de l'utilité sociale et du désintéressement de l'action sociale et médico-sociale ;

- l'indépendance et l'engagement solidaire. »<sup>12</sup>

Ainsi, il s'agit bien, dans nos formations, d'incarner et de promouvoir ces valeurs universelles et professionnelles, tout en prenant en considération et en respectant la diversité des personnes formées. Ainsi, nous nous référons, notamment, aux concepts tels que l'empathie, la bienveillance et la tolérance dans nos pratiques pédagogiques.

### 2.2/ Les principes de référence de notre démarche pédagogique

#### ⇒ L'APRADIS se réfère à l'andragogie

Il est essentiel ici de rappeler qu'on n'apprend pas à un adulte (andragogie) de la même façon qu'on apprend à un enfant (pédagogie). La prise en compte de ce postulat nécessite de proposer, aux personnes adultes qui viennent se former à l'APRADIS, des méthodes et modalités pédagogiques adaptées.

---

<sup>12</sup> Extrait du projet stratégique et politique de l'APRADIS - 2017-2021.

En effet, l'adulte, en tant qu'apprenant, a des besoins bien différents de ceux des enfants ou des jeunes adultes. Pour résumer, il serait possible de dire que :

- ✓ l'apprenant adulte doit être impliqué dans son apprentissage ;
- ✓ l'apprenant adulte a besoin que son expérience soit prise en considération et que les apprentissages soient reliés à des contextes réels de sa vie ou de son emploi ;
- ✓ l'apprenant adulte souhaite apprendre dans le concret, avec des applications pratiques de ce qu'il apprend. Il a besoin que la formation ait un sens, c'est-à-dire de savoir et comprendre pourquoi il apprend et ce qu'il apprend.

Ainsi, l'andragogie postule qu'enseigner n'est pas la même chose que former. Selon les tenants de ce courant : on enseigne à partir d'un programme, avec un contenu standardisé, en visant l'acquisition de savoir ou de savoir-faire par l'assimilation de connaissance alors qu'on forme à partir d'un besoin, avec du contenu personnalisé tenant compte des acquis antérieurs et des expériences de chacun. L'APRADIS offre donc, par les formations dispensées, un espace-temps de formation favorisant l'acquisition de savoirs, capacités et compétences à des adultes apprenants.

### ⇒ L'Apradis est un centre de formation en intervention sociale<sup>13</sup>

Parce que nous affirmons que les formations sociales sont, notamment, au service du travail social et de l'intervention sociale, nous souhaitons affilier le projet pédagogique de l'APRADIS à la définition du travail social contenue dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

*«Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*

*«A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.*

*«Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »<sup>14</sup>*

---

<sup>13</sup> « L'émergence de la notion d'intervention sociale traduit cet élargissement du champ des formations concernées par l'action sociale. Elle a permis de sortir du cadre trop étroit des corps professionnels dits canoniques de l'action sociale : désormais, l'intervention sociale inclut les animateurs, les psychologues, les médiateurs, les conseillers en insertion... Elle prend en compte la déclinaison de fonctions, dans le champ de l'action sociale, de professionnels qui ne sont pas stricto sensu des « travailleurs sociaux » : JAEGER M. La formation des travailleurs sociaux : nouvelles configurations, nouveaux questionnements. Informations Sociales, 2009/2, n°152, pp 74-81.

<sup>14</sup> Décret 2017-877 du 06 mai 2017 – article D.142-1-1

Cette définition permet, de notre point de vue, de mettre en lumière l'ensemble des référents, aussi bien théoriques qu'épistémologiques, sur lesquels notre pratique pédagogique est adossée :

- une approche personnaliste reposant sur la reconnaissance de la dignité de tous les êtres humains et la valorisation de la diversité ;
- un modèle d'analyse écologique qui reconnaît les interrelations qui existent à l'intérieur et entre les systèmes, qu'ils soient du type micro, mezzo ou macro ;
- la perspective du développement social qui préconise une approche du développement des individus, des familles, des groupes et des organisations centrée sur le renforcement des capacités et sur le développement du pouvoir d'agir (DPA)<sup>15</sup>.

### ⇒ La déclinaison de ces principes au sein des formations proposées à l'APRADIS

- **Faire vivre une alternance intégrative**<sup>16</sup>

*« Au-delà de la juxtaposition simplificatrice entre la théorie et la pratique, former en alternance signifie organiser un processus dans lequel le stagiaire bénéficie de conditions optimales pour développer non seulement des savoirs théoriques et procéduraux mais aussi des savoir-faire sociaux, relationnels et cognitifs »<sup>17</sup>.*

Si, communément, une distinction est faite entre « enseignement théorique » et « formation pratique », il est entendu que les deux espaces formatifs s'interpénètrent tout au long de la formation. C'est à ce titre que la pédagogie de l'alternance apparaît à la fois comme un principe pédagogique régulateur et comme une règle organisationnelle des formations mises en œuvre à l'APRADIS.

Richard Wittorski, dans un article de 2014<sup>18</sup>, revient sur quelques concepts clés pour lui au sujet de l'alternance. Il y précise « (...) au lieu de s'appuyer sur une conception « successive » des rapports formation-travail (...), une formation professionnalisante doit valoriser une conception « itérative » des rapports formation-travail (« formation-travail-formation ») en lien avec un modèle différent susceptible de penser la continuité et la complémentarité entre les deux espaces du travail et de la formation : la situation de travail devient autant une situation de formation que la situation de formation constitue aussi une situation de travail.»

---

<sup>15</sup> Selon Claire Jouffray, la formation au DPA passe par l'expérientiel. Il s'agit de s'appliquer à soi « (...) l'expérience du développement de son propre pouvoir d'agir face à une situation d'impuissance et apprendre de cette expérience en reliant et en alimentant des aspects plus conceptuels, c'est ce qui permet ensuite de transmettre » dans Jouffray C. Former à la participation et au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : une posture de formateur à contre-courant ?, *Vie sociale* 2017/3, n°19, pp 181-197 (p. 184).

<sup>16</sup> En référence aux travaux de Malglaive, l'alternance intégrative est à envisager comme une dynamique structurelle de compétences, un processus dynamique et permanent jamais achevé, une dialectique. Ainsi le savoir théorique et le savoir pratique en constituent les deux bornes les plus aisément identifiables entre lesquelles il s'agit, non pas d'aller et retours entre deux savoirs coexistant de façon juxtaposée, mais dans une interpénétration de savoirs permettant une conceptualisation et, dans le même temps, une mise en pratique dans un mouvement d'appropriation des savoirs.

<sup>17</sup> LE BOTERF G., *De la compétence, essai sur un attracteur étrange*, Paris, Editions d'organisation, 1995.

<sup>18</sup> [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Formation\\_continue\\_enseignants/30/2/alternance\\_integrative\\_et\\_professionnalisante\\_336302.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/30/2/alternance_integrative_et_professionnalisante_336302.pdf)

Soucieuse de prendre en considération la singularité des parcours personnels, l'APRADIS s'efforce de proposer une alternance répondant aux besoins de différents publics. Ainsi, l'organisme de formation est attentif à proposer des rythmes d'alternance conciliables avec la « vie des institutions » pour les personnes en situation d'emploi, mais aussi une alternance qui permette une intégration des parcours partiels (bloc de compétences) de formation.

L'équipe pédagogique de l'APRADIS est également engagée dans un travail de mises en œuvre d'alternatives aux stages « classiques » par le recours au séquençement ou séquençage des stages, comme l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2015/248 du 24 juillet 2015 relative au séquençement des stages des diplômes de travail social de niveau III le prévoit. Ces modalités pédagogiques peuvent, ici, être succinctement résumées par le fait d'inscrire le projet de professionnalisation dans trois directions distinctes :

- un projet en lien avec un territoire spécifique ;
  - un projet en lien avec une problématique spécifique ;
  - un projet en lien avec un public spécifique.
- **Proposer un accompagnement individualisé à chaque étudiant...**

La variété des expériences antérieures, la diversité des modalités de formation (en voie directe, en formation continue, en cours d'emploi, par la voie de l'apprentissage, suite à une validation partielle des domaines de compétences par la voie de la VAE, etc.) conduisent à rendre les parcours de formation fluides, à les sécuriser et à proposer, pour cela, à chacun, un accompagnement personnalisé.

A cet effet, l'équipe pédagogique confère à chaque étudiant un Référent du Suivi de Parcours de Formation (RSPF) qui est chargé de l'accompagner dans son processus de formation et de professionnalisation, tout au long de son cursus formatif. Le RSPF est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant pour toutes les questions relatives à son cheminement et à la prise en compte de la singularité de son parcours. Il l'accompagne dans son évolution, prend en compte les difficultés éventuelles et les particularités de sa situation afin de lui permettre de s'inscrire pleinement dans le cursus formatif qui lui est proposé. En outre, le RSPF est également l'un des interlocuteurs privilégiés des lieux de professionnalisation, avec lesquels il a le souci de créer une dynamique constructive d'accompagnement de l'étudiant et de mettre en œuvre, concrètement, l'alternance intégrative.

- **... au sein d'un groupe**

Le RSPF anime des groupes de suivis collectifs de formation pensés comme un repère contenant pour la personne en formation, quel que soit son statut au sein de l'APRADIS. Ce groupe constitué de 12 à 15 étudiants est l'espace-temps privilégié de l'expression de l'étudiant sur son processus formatif et sur ses questionnements relatifs à la formation et, au-delà, à la construction de son identité et de son positionnement professionnels. Les expériences et savoirs sont partagés et les démarches au travail explicitées.

- **Offrir l'opportunité de s'engager dans un travail réflexif**

Dans le cadre de sa formation, l'étudiant doit « apprendre » à dépasser la dimension purement affective et émotionnelle constamment en jeu dans la relation à l'autre, qu'elle soit éducative ou sociale. Dans cette perspective, différents espaces de formation proposés à l'APRADIS visent à promouvoir l'engagement dans un travail réflexif, permettant de s'éloigner d'une conception dichotomique entre pensée et action.

Cet apprentissage de « dispositions réflexives »<sup>19</sup> met en jeu un double processus décrit par Schön (1994) : « *la réflexion dans l'action qui permet à un sujet de penser consciemment au fur et à mesure que se déroulent les événements et de réagir en cas de situation imprévue et la réflexion sur l'action au cours de laquelle le sujet analyse ce qui s'est passé et évalue les effets de son action.* » Il s'agit donc de permettre aux apprenants de devenir des professionnels « *aptes à rendre compte de leurs pratiques et de les expliciter afin de prendre des décisions adaptées aux situations rencontrées.* »<sup>20</sup>

Parmi l'ensemble des dispositifs qui offre la possibilité d'acquérir cette posture réflexive, deux nous paraissent essentiels dans les formations dispensées à l'APRADIS : il s'agit de l'écriture professionnelle et des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles.

Tous deux visent « *la conceptualisation de la pratique par le recours à des savoirs formalisés et favorisent l'articulation entre savoirs formalisés et savoirs pratiques* » (Bouisson et Brau-Antony, 2005) et, *in fine*, à faciliter une transformation du rapport au savoir. En effet, nous postulons que l'effort de conceptualisation de sa pratique professionnelle revient à questionner ses cadres de référence initiaux, parvenir à s'en dégager et à faire appel à d'autres grilles de lecture et d'analyse que les siennes.

Concernant plus spécifiquement l'écriture, l'APRADIS propose une progression pédagogique qui articule trois types d'écriture, qui ne se distinguent que sur le plan théorique : l'écriture réflexive, l'écriture professionnelle et l'écriture universitaire. L'écriture réflexive «  *vise autant une prise de conscience subjective qu'une recherche d'objectivation* »<sup>21</sup>. Elle s'élabore, entre autres, par la consignation par écrit d'observations, de pensées, d'émotions, qui permet à l'étudiant de se considérer lui-même, au sein des différents contextes avec lesquels il interagit.

L'écriture professionnelle permet à la personne en formation de développer ses capacités à « *quitter une position de passivité, voire de soumission, pour se risquer à faire autorité, c'est-à-dire assumer le fait que sa parole, ses actes puissent avoir de l'influence, du poids, puissent 'en imposer'* »<sup>22</sup>.

Enfin, à ces deux types d'écriture s'ajoute, sans hiérarchisation entre eux, l'écriture universitaire, qui viserait davantage à laisser « *une trace possible de cette pensée en mouvement* ».<sup>23</sup>

---

19 BOUISSOU C. et BRAU-ANTONY S. *Réflexivité et pratiques de formation. Regards critiques*. Carrefours de l'éducation, 2005/2, n° 20, pp 113-122.

<sup>20</sup> SCHON D.A. *Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal, Editions Logiques, 1994 cité dans BOUISSOU C. et BRAU-ANTONY S. (2005).

<sup>21</sup> BOUQUET B. *Diversité et enjeux des écrits professionnels*, Vie sociale, 2009/2 n°2, p 85.

<sup>22</sup> CROGNIER Philippe. *Pratique d'écriture en travail social : de quelques tensions...*, Empan, 2010/3 n°79, p. 144.

<sup>23</sup> DUJARIER Marie-Anne (Dir). *La recherche-action, un moyen de penser et de transformer ses pratiques. Travaillleurs sociaux en recherche-action*, Paris, L'Harmattan, 2010, p 28.

## EN CONCLUSION : DES PRINCIPES PEDAGOGIQUES ASSOCIATIFS AFFIRMES

Les principes pédagogiques sur lesquels s'appuie l'APRADIS s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui insiste sur des concepts clés tels que :

- la construction des progressions pédagogiques à partir des résultats attendus en termes de savoirs, capacités et compétences ;
- la contribution à la montée en qualification des professionnels et futurs professionnels et à la promotion sociale ;
- l'inscription de nos pratiques pédagogiques dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ils se réfèrent également aux valeurs défendues par l'APRADIS :

- la lutte contre toutes formes de discriminations, la reconnaissance de la diversité, la justice sociale ;
- la promotion de pratiques professionnelles empathiques, éthiques et bienveillantes.

Enfin, les pratiques pédagogiques de l'APRADIS se fondent sur :

- les principes propres à l'andragogie (tenant compte du fait que nous formons des adultes et de tout ce que cela implique en matière de contenus, de modalités et de méthodes pédagogiques) ;
- l'objectif de participer au développement du pouvoir d'agir de chacun et, ainsi, de favoriser le renforcement des capacités et l'autonomisation des personnes en formation ;
- la conviction qu'un accompagnement personnalisé, conjugué à des séquences pédagogiques en groupe, favorise les apprentissages. Pour résumer le concept de zone proximale de développement développé par Vygotski, il s'agit d'envisager tout ce que les apprenants sont en capacité de faire dès le moment où l'on les aide (les équipes pédagogiques, les référents professionnels et les autres apprenants) et de tenir compte de leurs acquis antérieurs ;
- la qualité heuristique de l'écriture et, plus généralement, l'importance du travail réflexif au sein des formations sociales.

Finalement, les principes pédagogiques affirmés par l'APRADIS visent à former et professionnaliser tout au long de la vie les acteurs (et futurs acteurs) en intervention sociale, au regard de 3 éléments principaux, en interaction les uns avec les autres :

- les textes officiels qui encadrent la formation professionnelle dans notre secteur de référence ;
- la confrontation aux problématiques réelles en intervention sociale et le travail réflexif sur les pratiques ;
- l'empathie vis-à-vis des personnes accueillies et accompagnées, bénéficiaires de l'action sociale.